RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LUCINGES

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 JUIN 2017
PROCES-VERBAL

Présidence de : Monsieur Jean-Luc SOULAT, Maire.
Présents : JL SOULAT, F. DELUCINGES, JP. LEMMO, S. MARTY, L. BAUD, A. CASTAGNA, P. CHARRIERE, P. DIETHELM, F. FELISAZ (à compter de 20h15), M. SMITH (jusqu'à 21 heures), C. BURKI, C. HUISSOUD, N. TOUREILLE (à compter de 20h30), V. MOUCHET, D. SIMONEAU, Y. DIEULESAINT.
Absents excusés : S. DUFRENE (pouvoir Stéphane Marty), D. FORESTIER, F. LE GUERN.
Date de convocation du conseil municipal : 16.06.2017
Procès-Verbal n° 05-2017 - Publié le 8 septembre 2017

En préambule à l'ouverture de séance, Monsieur Le Maire revient sur la fête du village qui a été très réussie avec une belle fréquentation le samedi soir pour le feu d'artifice. Il remercie les membres du comité et les nombreux bénévoles qui participent à cette organisation. Monsieur Le Maire félicite également tout particulièrement Madame Patricia Charrière, conseillère municipale en charge du fleurissement de la commune, pour le niveau de qualité de fleurissement cette année. Il a reçu beaucoup de compliments et de retours positifs et tenait à lui en faire part.

1 – Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Madame Patricia Charrière en qualité de secrétaire de séance.

2 – Adoption de l'ordre du jour

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur Le Maire et figurant sur la convocation du 16 juin 2017 :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Compte-rendu des décisions du maire et des principaux arrêtés municipaux
3. Mise à jour de la commission municipale du PLU
4. Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
5. Attribution des subventions 2017 aux associations
6. Mise à jour du règlement de la garderie périscolaire
7. Compte-rendu des commissions
8. Informations et questions diverses

3- Approbation des procès-verbaux des deux séances précédentes

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les procès-verbaux des conseils municipaux du 4 et 29 mai 2017.
En l'absence de remarques, les procès-verbaux des deux séances précédentes sont adoptés à l'unanimité.

4- Décisions du maire

- **Décision 2017-08 :** déclaration procédure infructueuse et relance de la consultation pour le désamiantage et couverture de l'ancienne salle communale.
- **Décision 2017-09 :** validation Avant Projet Définitif (APD) pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire pour un montant prévisionnel de travaux arrêté à 743.500 euros HT pour la phase 1, soit 119.053,70 euros HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour la tranche ferme.

5- **Mise à jour de la commission municipale du PLU**

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du 17 avril 2015 portant création des commissions municipales ;
Vu la délibération N°2016-10-03 du 12 octobre 2016 portant création d'une commission municipale du PLU suite au lancement de la révision générale du PLU de Lucinges ;
Considérant que Monsieur Yves Dieulesaint souhaite rejointe la commission municipale du PLU en qualité de membre de la commission développement durable ;

Le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, à l'unanimité,

- **Elit** Monsieur Yves Dieulesaint à la commission municipale du PLU qui se compose désormais des membres suivants : Mesdames Fabienne Delucinges, Marja Smith, Christine Burki et Viviane Mouchet ainsi que Messieurs Stéphane Marty et Yves Dieulesaint ; étant rappelé que Monsieur Le Maire est président de droit des commissions municipales.

6- **Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**

Monsieur Le Maire donne la parole au rapporteur, Monsieur Jean-Paul Lemmo. Celui-ci expose aux membres du conseil municipal que les dispositions de l'article 1407 ter du Code Général des Impôts permettent au conseil municipal de majorer de 20% la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, pour les communes situées dans les zones immobilières tendues.

Il précise que la plupart des communes frontalières ont délibéré depuis 2015 pour appliquer cette majoration qui peut se porter jusqu'à 60 % depuis le début de l'année 2017. En effet, cette majoration se fait dans un contexte particulier sur le territoire, dans le but notamment d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements actuellement sous-occupés et d'inciter les éventuels résidents secondaires suisses à régulariser leur situation auprès des administrations françaises.

Il ajoute que trois cas de dégrèvements sur réclamation avec justificatifs auprès du centre des impôts sont prévus :
- pour les personnes qui disposent d'une résidence secondaire située à proximité du lieu où elles exercent leur activité professionnelle et qui sont contraintes de résider dans un lieu distinct de leur habitation principale ;
- dans le cas où la résidence secondaire qui constituait la résidence principale du contribuable avant qu'il ne soit hébergé durablement dans un établissement accueillant des personnes âgées type EHPAD ;
- pour les personnes autres que celles citées ci-dessus, qui ne peuvent affecter le logement à leur habitation principale pour une cause étrangère à leur volonté.

Monsieur Pascal Diethelm demande si la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a les mêmes bases de calcul que la taxe d'habitation principale. Il ajoute qu'il trouve ce principe de majoration inéquitable car on fait payer plus aux résidents secondaires qu'à ceux qui utilisent tous les jours les services de la commune. Ce système de majoration ne poussera pas forcément les 'faux résidents secondaire' à se déclarer en principal. Il rappelle de plus que Lucinges a depuis longtemps une longue tradition de résidences secondaires sur établie son territoire.
Monsieur Le Maire indique que les règles de calcul de l'impôt sont légèrement différentes pour les résidences secondaires car un prélèvement supplémentaire spécifique de 1,5% est levé sur « *les locaux meublés non affectés à l'habitation principale* ».
Ce système de majoration permis par la loi dans les zones immobilières tendues est efficace dans les communes qui ont déjà procédé à cette majoration et a permis à Saint-Julien par exemple, de récupérer plus de 600.000 euros de recettes supplémentaires sur le budget communal.
Monsieur Jean-Paul Lemmo précise que l'on est dans l'esprit d'améliorer les ressources de la commune là où on impacte le moins les lucingeois.
Madame Christine Burki aimerait savoir si l'augmentation de cette taxe a pour but de trouver de nouveaux financements pour les futurs projets de la commune comme vient de l'expliquer Monsieur Jean-Paul Lemmo ou un moyen de débusquer les faux résidents et les pousser à se déclarer comme l'indique la note de synthèse reçue en préparation au conseil. Ce dernier point la met mal à l'aise car ce n'est pas cette augmentation (90 € en moyenne par an/ résidence secondaire) qui sera efficace. Par contre elle pénalisera les vrais résidents secondaires qui comme l'a expliqué Monsieur Pascal Diethelm consomment moins de service que les résidents permanents. Toutefois, Madame Christine Burki votera la proposition mais précise que ce ne sera pas pour répondre à la chasse aux faux résidents mais pour financer les projets.

Monsieur Cédric Huissoud partage l'analyse de Monsieur Pascal Diethelm en ce que cette surtaxe est inéquitable puisqu'elle fait peser plus lourdement le coût des services municipaux sur ceux qui en profitent le moins.
Par ailleurs, il déplore que cet outil fiscal ne soit en réalité qu'une conséquence du désengagement permanent de l'Etat qui, en contrepartie, incite les communes à taxer davantage leurs administrés.
Monsieur Cédric Huissoud relève également que cette surtaxe n'aura aucun effet dissuasif sur les "faux résidents secondaires".
Il rappelle enfin qu'il s'est engagé lors de la campagne de 2014 à ne pas augmenter les impôts de sorte qu'il entend voter contre cette mesure.
Madame Viviane Mouchet confirme que lors des élections municipales de 2014, les trois listes avaient indiqué ne pas recourir à la hausse des impôts. Toutefois beaucoup de travaux ont été engagés depuis, avec des enveloppes générales de dépenses qui augmentent. Elle déplore que des priorités n'aient pas été posées préalablement au lancement des travaux. Elle demande une réflexion sur les moyens actuels financiers de la commune.
Monsieur Le Maire rappelle qu'une étude prospective financière réalisée par le cabinet Stratorial Finances a déjà été présentée aux membres du conseil municipal au début de cette année et qui répond aux interrogations de Mme Mouchet. Cette étude indiquait que tous les projets intégrés étaient finançables. Elle a démontré également qu'il fallait des petites ressources supplémentaires en complément de l'augmentation naturelle des recettes de la commune afin de compenser la baisse de DGF, baisse qui pourrait s'amplifier dans les années à venir.
Monsieur Yves Dieulesaint demande s'il est possible de connaître le nombre de Lucingeois ayant déclaré une piscine et payant en conséquence une taxe foncière correspondante.
Monsieur Jean-Paul Lemmo se rapprochera de la trésorerie pour obtenir les chiffres et informe qu'un travail conjoint est actuellement mené avec la commission communale des impôts directs.
Arrivée de Madame Françoise Felisaz à 20h15
Monsieur Yves Dieulesaint demande ce qu'il faudrait faire pour que la phase 2 des travaux de rénovation de l'école soit lancée.
Monsieur Jean-Paul Lemmo répond que cela dépend de la poursuite ou non de la contribution au redressement des finances publiques des collectivités. Il est donc prudent de ne pas lancer tout de suite cette deuxième phase car il faut avoir plus de lisibilités sur les projets actuels et le retour des résultats des appels d'offres travaux.
Monsieur Le Maire rappelle les motifs de décision du phasage des travaux à l'école, car il y a une logique technique à respecter. En effet pour pouvoir faire la rénovation, il convient de faire au préalable l'extension afin d'avoir des classes supplémentaires.
Monsieur Pascal Diethelm comprend l'esprit de la loi et son application. Il votera en définitive la délibération.
Monsieur Le Maire souligne que la hausse des ressources attendue par cette majoration reste modeste pour la commune (un peu plus de 14.000 euros annuels attendus), toutefois elle contribue à la consolidation des recettes communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (Patricia Charrière, Viviane Mouchet et Didier Simoneau votant abstention ; Cédric Huissoud votant contre) ;

Vu l'article 1407 ter du Code Général des Impôts modifié par la loi N°2016-1917 du 29 décembre 2016 art.97 ;
Considérant l'avis de la commission finances ;

- **Décide** de majorer de 20% la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale ;
- **Charge** Monsieur Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Arrivée de Madame Nathalie Toureille à 20h30.

7- **<u>Attribution des subventions 2017 aux associations</u>**

Monsieur Le Maire donne la parole au rapporteur, Monsieur Jean-Paul Lemmo, adjoint délégué aux finances. Ce dernier rappelle aux membres du conseil municipal, les règles d'éligibilité des associations aux subventions communales. Il informe qu'un courrier a été envoyé aux associations communales subventionnées en 2016 afin de leur demander notamment un état de leur comptabilité ainsi que le compte-

rendu de leur dernière assemblée générale. Suite aux retours des dossiers et de leur demande de subvention, il fait part des propositions faites par la commission finances, que Monsieur Le Maire soumet au vote du conseil.

Monsieur Cédric Huissoud rappelle que la commission finance n'a pas statué sur la question des subventions aux écoles privées de sorte que cette question devra être tranchée par le conseil municipal.
La question de la subvention à l'association Bonnoise Inspir Dance est discutée. Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal, en accord avec la commission finances, subventionne les associations intercommunales sous convention avec la commune telles que l'école Musi K Danse de Cranves-Sales. Le choix a été fait de ne pas subventionner d'autres associations qui comptent parmi leurs élèves des Lucingeois afin de ne pas créer de précédent. Il souhaite rester sur la ligne qui a été définie et ne pas subventionner des associations venant en concurrence de celles déjà subventionnées par la commune.
Mesdames Marja Smith et Viviane Mouchet objectent que l'association Inspir Dance demande une subvention sur le spectacle fédérateur qui a lieu en fin d'année.
Monsieur Jean-Paul Lemmo partage les propos de Monsieur Le Maire et rappelle qu'il convient de maîtriser le budget municipal. L'association sort des critères fixés par la commission finances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (*Mesdames Patricia Charrière et Marja Smith sortant de séance pour le vote de la subvention à l'association 'C'est quoi comme bestiole'),*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération N°2017-03-04 du 30 mars 2017 portant approbation du budget primitif 2017 ;
Considérant les dossiers et demandes de subvention reçues en mairie ;
Vu l'avis de la commission finances,

- **Fixe** ainsi qu'il suit, les subventions 2017 aux associations :

Associations	**Subvention 2017**
Association de chasse (ACCA)	300 €
AFN des Voirons	150 €
Café Littéraire (subvention exceptionnelle 20 ans de l'association)	1.200 €
Coopérative scolaire Lucinges	400 €
C'est quoi comme bestiole	600 €
Chorale Le Tourbillon	500 €
Gymnastique des Voirons	300 €
Le Temps de Vivre	200 €
Harmonie municipale	750 €
Ecole Musi K Danse	8.362 €
Foot Bonne Athlétic Club	1.300 €
La Boîte à Doudous	400 €
Prévention routière	50 €
USEP du REV	200 €
De l'ombre à la lumière (aide aux personnes déficientes visuelles)	500 €
Locomotive (aide aux enfants atteints de leucémie et cancer)	500 €

- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense, sont inscrits au budget primitif 2017 de la commune, article 6574.

Départ de Madame Marja Smith à 21h00

8- Mise à jour du règlement de la garderie périscolaire

Vu la délibération du conseil municipal N°2012-07-03 en date du 26 juillet 2012 approuvant les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie périscolaire ;
Vu la délibération du conseil municipal N°2015-07-02 en date du 29 juillet 2015 modifiant les règlements intérieurs suite notamment à la modification des horaires scolaires à la rentrée 2015 et à la mise en place d'un logiciel de gestion des inscriptions et règlements de la cantine et de la garderie ;
Considérant qu'il convient d'apporter deux modifications au règlement intérieur de la garderie périscolaire pour l'instauration d'horaires fixes lorsque les parents viennent chercher leurs enfants à compter de 16h30

afin de limiter les interruptions dans les activités des enfants et la suppression de l'aide aux devoirs selon les préconisations de la direction départementale de l'éducation nationale ;
Vu l'avis favorable de la commission scolaire ;

Un débat s'installe sur la question de la suppression de l'aide aux devoirs.
Monsieur Cédric Huissoud déplore la position de l'académie. Il se joint aux membres du Conseil qui sollicitent un engagement du Maire pour que l'intervention d'une bénévole pour l'aide aux devoirs ne soit pas supprimée. A défaut d'engagement, il s'abstiendra.
Madame Nathalie Toureille rejoint la position de Monsieur Cédric Huissoud. Elle souhaite que la bénévole actuelle puisse continuer l'aide aux devoirs apportée aux enfants et conditionne son vote au maintien de cette prestation.
Monsieur Le Maire indique, d'une part qu'un vote ne peut être conditionné à une autre décision et d'autre part qu'il convient de ne pas se créer d'obligation sur l'aide aux devoirs. Il faut se laisser la liberté de choix, sachant que la direction des services départementaux de l'éducation nationale a bien notifié à la commune que le temps d'activités périscolaires n'a pas vocation à prolonger le temps d'enseignement scolaire par l'aide aux devoirs. Il précise qu'un espace au sein de la garderie sera toujours préservé afin de laisser aux enfants volontaires, la possibilité de revoir leurs leçons. Il prend note que le terme « en autonomie » sera supprimé du règlement intérieur. Il rappelle que normalement les enfants ne doivent pas avoir de devoirs à effectuer le soir d'après l'éducation nationale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Patricia Charrière, François Felisaz, Viviane Mouchet et Cédric Huissoud votant abstention ; Nathalie Toureille votant contre),

- **Approuve** le règlement intérieur modifié de la garderie périscolaire, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer le nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire qui s'appliquera dés la rentrée scolaire 2017.

9- <u>Compte-rendu des commissions</u>

- <u>Commission scolaire</u> : Monsieur Laurent Baud donne un compte-rendu de la dernière réunion de la commission qui portait notamment sur les dérogations scolaires. Il précise que les dérogations qui ne sont pas de droit, ne sont plus acceptées en raison de certaines classes déjà très chargées pour la prochaine rentrée. La commission a également validé l'achat de matériels informatiques hybrides pour l'école avec une subvention de 50% du ministère de l'éducation nationale. Enfin la commission s'est interrogée sur le retour éventuel de la semaine de 4 jours pour laquelle la commission serait favorable dés le début de l'année 2018.
Monsieur Didier Simoneau s'interroge sur la fin de non recevoir du bureau municipal concernant le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 comme le permet le ministère de l'éducation national. La commission scolaire avait approuvé cette possibilité en proposant d'agender un audit auprès des parents d'élèves et des institutrices en attendant la publication du décret. Conscients de la difficulté de réaliser d'éventuels changements pour cette rentrée, les membres de la commission scolaire souhaitaient évoquer la date de début d'année civile soit janvier 2018. Date qui permettrait de bénéficier du mercredi libéré afin d'avoir un jour entier pour l'avancement des futurs travaux de l'école et solutionnerait les problématiques de parking récurrents du mercredi midi.
Monsieur Le Maire indique qu'à ce jour, aucun décret, ni loi n'est paru au sujet du retour de la semaine de quatre jours. On ne connaît pas encore les modalités et les conditions d'application et c'est la raison pour laquelle le bureau municipal a refusé de se positionner sur une loi non encore votée.
Monsieur Didier Simoneau évoque l'exemple de la mairie de Nice qui a obtenu une dérogation de l'académie pour ses 154 écoles dès la rentrée de septembre, Marseille devant le faire également pour plus de 400 écoles et plus proche de nous, Arthaz a déjà réalisé le sondage qui s'est avéré favorable et qui attend sa dérogation. Il précise qu'à ce jour, les quelques mamans rencontrées à Lucinges y sont également favorables et ajoute que nombre d'enfants sont fatigués en fin de semaine selon le retour des intervenants des TAP.
Monsieur Le Maire observe que la fatigue des enfants ne dépend pas uniquement des rythmes scolaires. En effet, les rythmes de vie sont de plus en plus soutenus et se ressentent sur les enfants qui sont fatigués et stressés. Si la loi est adoptée, le dossier des quatre jours sera rouvert. Le choix ne sera pas imposé. Dés que le décret sera publié, il y aura une consultation. Actuellement des discussions sont en cours à Annemasse Agglo afin qu'il y ait une certaine cohérence entre les douze communes.
Madame Christine Burki informe le conseil que le Sénat a commandité un retour d'expérience fait par un groupe de travail composé d'experts, médecins, chronobiologistes et 6 sénateurs dont le sénateur Haut Savoyard, Jean-Claude Carle. Le groupe de travail ne préconise pas de revenir à la semaine de 4 jours

rappelant que la France a la journée de classe la plus longue, la semaine la plus chargée et l'année la plus courte. Madame Christine Burki rappelle que la France est le seul pays au monde qui appliquait la semaine de 4 jours et ses résultats scolaires déclinent. Devant ces avis divergents, elle demande à ce que la décision de revenir ou non à la semaine de 4 jours soit prise non pas en bureau mais en conseil municipal après débat.
Monsieur Le Maire conclu qu'il n'imposera pas le choix mais la méthode. Lorsque le texte de loi et sa circulaire d'application seront publiés, la question sera posée et le débat élargi aux acteurs concernés parents d'élèves, académie, équipe éducative) et que le conseil municipal statuera en dernier ressort.
- Conseil Municipal des Jeunes : une formation des jeunes aux premiers secours a eu lieu samedi 17 juin. Le CMJ participera à un rassemblement intercommunal des conseils municipaux des jeunes, à la Balme de Sillingy, le 1er juillet 2017. Enfin un projet de ludothèque à la bibliothèque municipale est en cours d'étude.
- Commission PLU : une réunion a eu lieu le deux juin dernier et portait sur la phase diagnostic. Les exploitants agricoles étaient invités à participer pour l'élaboration du diagnostic agricole de la commune et la commission s'est penchée sur le diagnostic socio-économique, l'analyse de la consommation d'espaces des dix dernières années et des disponibilités foncières actuelles du POS. La prochaine réunion aura lieu le 25 août et portera sur l'environnement, puis un atelier du conseil municipal se déroulera le vendredi 6 octobre en fin d'après-midi pour la construction du PADD.
- Commission Travaux : Monsieur Stéphane Marty fait un point sur les différents travaux en cours et à venir sur la commune, tels que la consolidation du mur de la route de Lucinges au chef lieu par le Département, un projet de sécurisation de la route de Lucinges vers chez Degradaz, les travaux à venir de désamiantage de l'ex salle communale et de l'école. L'appel d'offre pour le marché de travaux pour la salle communale est publié et se finira le 6 juillet, enfin celui pour le marché de travaux pour la réhabilitation du château devrait être lancé mi septembre.
- Annemasse Agglo : Monsieur Le Maire indique que l'inauguration de portion de la voie verte sur la commune de Vétraz-Monthoux a eu lieu le samedi 3 juin dernier. Les élèves de 5ème du collège Paul Langevin ont travaillé sur le développement d'une application en ligne en lien avec la voie verte. Il informe également que l'intranet sera prochainement ouvert aux élus ne faisant pas partie du conseil communautaire afin de disposer des accès aux comptes-rendus et PV des assemblées.

10- Informations et questions diverses

- Escapade : la signature de l'acte de vente définitif avec le promoteur Edifim se fera prochainement. Puis les travaux de désamiantage et démolition des bâtiments commenceront à partir du mois de juillet.
- Réunion publique réseau chaleur bois et investissement citoyen : elle a eu lieu mardi 20 juin à 19 heures. Environ une trentaine de personnes étaient présentes dont certaines ont déjà acquis des actions à Energie Partagée.
- Terrain Cortenaz-remblais litigieux : rappel de l'historique par Monsieur Le Maire. La Chambre d'Agriculture a été sollicitée en qualité de médiateur sur ce dossier.

11- Agenda

- Concert des trois chorales, dont le Tourbillon, à Bonne : vendredi 23 juin à 20h30.
- Fête de l'école de Lucinges : samedi 24 juin.

L'ordre du jour étant épuisé
la séance est levée à 22h00.

La Secrétaire de séance,
Patricia CHARRIERE

Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

MAIRIE DE LUCINGES
74380 HAUTE SAVOIE